



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 20 novembre 2020**  
**CO 129 DE**

Page 1/3

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..94  
Présents : .64  
Votants : ..78

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André (arrivée 14h25), DAVID Guy, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, FRANCONY Michel, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BRENIAUX Denis (départ 16h35), DELBROUCQ Denis (départ 16h25), MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean-Pierre, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean-Pierre, FEVRE Michel, CASTELLA Damien (départ 16h25), PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly (16h50), LEROY Pierre, MORIN Françoise (départ 16h50), GIRARD Colette, LETONDOR Jean-Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence (départ 16h30), BERTHOD-BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie-Madeleine (arrivée 15h55), BAHL Catherine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge (départ 16h55), RIGOULET Serge (départ 16h25), SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAUBIER Bernard (Vice-Président) à COLIN Christian, PETIGNY Loïc à DEPIERRE Valérie (Vice-Présidente), DECOTE Yves à Jean-Luc LETONDOR, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, VILLALONGA Patrice à RIGOULET Serge, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BRUNEL Bernard à CETRE Jean-François (Vice-Président), MORBOIS Christelle à GAILLARD Jean-François (Vice-Président), CATHENOZ Catherine à BONNET Dominique (Président), SEIGLE-FERRAND Antoine à BAHL Catherine, ROMANET Claude à DOS SANTOS Laetitia, TRONCHET Guy à FRANCONY Michel, BOHEME Catherine à CETRE Michel (Vice-Président), YANARDAG Mikhaël à GENIN Marcelle

Pouvoirs transmis à des Suppléants : RENAUD Jean-Marie à DAVID Guy, MURCIER Alain à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise.

Etaient Excusés : LAMY Bénédicte, MOREL Denis, LANIESSE Michel, REYNAUD Armande, FLEURY Michèle, ONCLE Bernard.

Etaient absents : VIENNET Rémy, BOUDRY Jeanne (départ 15h40), PINGAT Martine, HENARD Stéphane, CARDOT Audrey, GAVAT William, GROS Roger, BENETRUY Sylvain, JOURD'HUI André, JACQUES Sébastien, WESTERVELD Dinand, ACCARY Cédric, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Colette GIRARD

Convocation faite le : 13 novembre 2020

**Objet : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la médiathèque de Poligny**

**Rappel**

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins a validé l'Avant-projet Définitif (APD) de réhabilitation de l'école du centre de Poligny en médiathèque (délibération CO 145 DE du 2 novembre 2019).

Le bâtiment existant est composé de 4 niveaux au total :

- Sous-Sol partiel / galerie technique / Vide sanitaire
- Rez de Chaussée
- Etage 1
- Combles

Un logement existant à l'étage 1 en Pignon Est est conservé en l'état, tout comme ses annexes (la cage d'escalier associée, l'accès au sous-sol spécifique et la cave), il n'entre pas dans l'emprise des travaux.

Dans le cadre du projet, l'usage des locaux est réparti en entités fonctionnelles suivants les zones étages avec en synthèse :

Affiché le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 1<sup>er</sup> décembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 20 novembre 2020  
CO 129 DE

Page 2/3

**Objet : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la médiathèque de Poligny**

- Sous-sol > locaux techniques
- Rez-de-chaussée > accueil du public
- Etage > bureau / magasin + 1 logement
- Combles locaux techniques

Le Cabinet d'architecte Archicréo de Besançon avait été retenu comme maître d'œuvre.

Le contrat initial signé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre d'Archicréo lors de la phase esquisse était de 91 420.50 € HT pour un montant de travaux estimé à 1 033 000 € HT.

La CCAPS a présenté ce premier projet aux partenaires financiers qui nous ont demandé des améliorations afin de répondre aux critères d'éligibilités des aides, pour obtenir notamment le label BBC performance. Nous avons dû aussi répondre aux exigences de la DRAC en matière de fonctionnement de la future médiathèque, notamment en termes de superficies supplémentaires des locaux administratifs. Et enfin, l'analyse structurelle du bâtiment a imposé un renforcement de la structure afin de respecter les normes en vigueur.

L'architecte a donc dû adapter son projet depuis la phase esquisse jusqu'à la phase de consultation des entreprises, ce qui a nécessité la validation de travaux supplémentaires.

A la phase Avant-Projet Sommaire (APS) le montant des travaux est passé à 1 384 299 € HT avec notamment la validation de :

- Remplacement de tous les châssis bois ou PVC des fenêtres et porte extérieures en châssis bois alu
- Renforcement de l'isolation
- Renforcement structurel d'une partie du plancher du RDC
- Provision pour une reprise partielle de la toiture
- Amélioration de la centrale de traitement d'air
- Intégration d'un 2<sup>ème</sup> logement dans le projet

Lors de la phase Avant-Projet Définitif (APD), le nouveau montant des travaux validés pour la phase consultation des entreprises a été arrêté à la somme de 1 474 598.79 € HT ce qui a entraîné une augmentation des honoraires de l'équipe d'architecte de 39 081.49 € soit une rémunération totale de 130 501.99 € HT (8.85% du montant des travaux)

Les travaux validés étaient les suivants :

- Installation d'une terrasse en bois dans le patio
- Nécessité d'installer un ascenseur à double entrée
- Amélioration du traitement architectural des façades

De plus afin de s'assurer d'un suivi cohérent du chantier, il a été proposé de confier la mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) au maître d'œuvre Archicréo (seul sans les bureaux d'études) pour un montant de 14 008.69 € HT

La rémunération définitive de l'équipe d'architectes s'élève donc à 144 510.68 € HT pour un montant de travaux de 1 474 598.79 € HT

La CAO réunie le 25 février 2020 avait validé ces avenants.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Par 76 voix pour, 2 abstentions

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/3

Séance du 20 novembre 2020

**CO 129 DE**

**Objet : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la médiathèque de Poligny.**

1 / VALIDE les compléments d'honoraires à Archicréo et ses cotraitants pour les travaux complémentaires et la mission OPC pour un montant de 14 008.69 €HT. Les honoraires passent donc de 91 420.50 € HT à 144 510.68 € HT, soit 9.80% ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants au marché de maîtrise d'œuvre et tout documents afférents à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le



ID : 039-200071595-20201120-CO129DE\_2020-DE